

## Calendrier des activités

### Août 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3 📖	4 ♻️	5 19h Assemblée du conseil	6	7	8 ✝️
9	10 📖	11 ♻️	12	13	14	15
16	17 📖	18 ♻️	19	20	21	22 ✝️
23	24 ♻️	25	26	27	28	29
30	31 ♻️					

#### Pour nous joindre

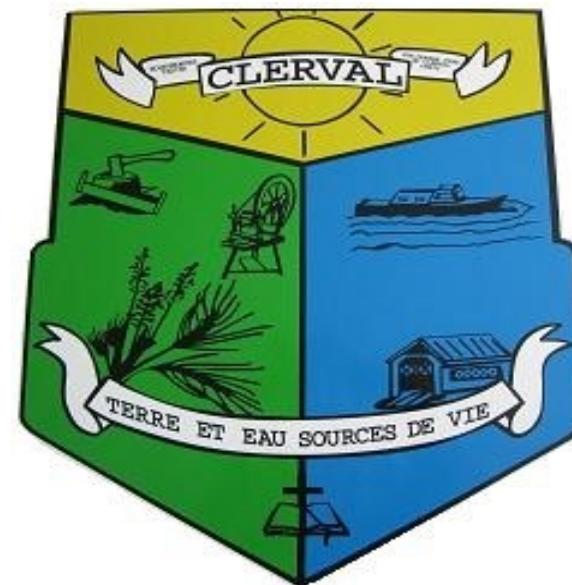
Manon Pouliot, Directrice générale  
clerval@mrcao.qc.ca  
Stéphanie Côté Directrice Adjointe  
Adjointe.clerval@mrcao.qc.ca

Michel Cliche, maire suppléant

Téléphone: (819) 783-2640  
Télécopieur: (819) 783-4001

## Municipalité de Clerval «Petit journal»

### Edition AOÛT 2020



#### Horaire d'ouverture du bureau municipal

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
FERMÉ	FERMÉ	7h45 à 16h30	7h45 à 16h30	7h45 à 16h00	8h00 à 12h00	FERMÉ

**LE BUREAU MUNICIPAL EST DE NOUVEAU OUVERT AU PUBLIC, PAR CONTRE IL SERAIT PRÉFÉRABLE DE SE PRÉSENTER SUR RENDEZ-VOUS AFIN D'ÉVITER D'AVOIR PLUS D'UNE PERSONNE A LA FOIS. DE PLUS, VOUS DEVREZ PORTER UN COUVRE VISAGE OU UN MASQUE PUISQU'IL SAGIT D'UN LIEU PUBLIC. MERCI DE VOTRE COLLABORATION !**

Cheval à bascule, fait à la main par Jean-Marc Bélanger.

Cadeaux de Noël, fête d'enfants, naissance, shower pour bébé à venir.

Seul ou en groupe, avez-vous pensé offrir un cheval à bascule en bois, fait à la main en région? Un cadeau qui durera plusieurs générations. Vous pouvez me joindre au:

au 819-783-2022

Jean-Marc Bélanger



## MANON POULIOT

Conseillère en soins de beauté indépendante

326, chemin de la plage Delisle  
Clerval, Qc, J0Z 1R0

T: 819.783.2042

C: mpouliot.mk@hotmail.com



MARY KAY

## CADEAU PERFECTO

Jean-Marc Bélanger

Fabrication d'accessoires en bois  
Stylos, Plumes, Ouvre-lettres et plus.

550 chemin de la plage Cayouette Clerval J0Z

1R0

819-783-2022 [cadeaupperfecto.com](http://cadeaupperfecto.com)

## AVIS A TOUS

L'assemblée du conseil qui se tiendra le 5 août 2020 à 19h00,

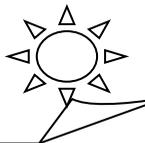
Sera ouverte au public avec les mesures d'hygiène et de  
distanciation sociale tel que prescrit par la santé

Publique. L'audio de l'assemblée sera aussi enregistrée et  
mise sur notre site internet pour les gens désirant entendre l'audio.

### Permis de stationnement à l'aire d'accueil

Le coût du permis de stationnement est de vingt dollars (**20 \$**) par jour et  
de cent dollars (**100 \$**) par semaine. Celui-ci est non transférable et doit  
être apposé de façon à être visible de l'extérieur.

Ces permis sont disponibles au casse-croûte.



### VTT ET TRACTEURS CIRCULANT SUR LA ROUTE

**S.v.p. faites attention au macadam lorsque vous circulez sur les routes recouvertes  
d'un traitement de surface et ne collez pas trop le bord de la route.**

**Merci de votre collaboration!**



819-333-5500

Résidentiel  
Commercial  
Industriel  
Municipal  
Agricole



**Yvan Auger**  
*Maître électricien*  
y.auger@augerelectrique.com

170, 1re rue Ouest  
La Sarre, Québec, J9Z 1V2  
Télécopieur: 819-333-5503  
Téléphone: 819-333-5500

Construction  
Rénovation  
Réparation  
Vente

Chauffage  
Éclairage  
Contrôle  
Câblage  
Entrée électrique  
Panneau de distribution  
Piscine et Spa

www.augerelectrique.com

## Permis de construction et rénovation

### Saviez-vous que:

1- Il est important de contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux de construction, rénovation, agrandissement, modification ou autres et ce, pour vous assurer de la conformité de votre projet avec la réglementation en vigueur.

2- **Un permis est nécessaire** pour TOUS les travaux ex: Démolition, Rénovation, Construction de remise, etc... même si vous accumulez les matériaux depuis un certain temps; même si les matériaux utilisés vous ont été donnés; même si votre remise préfabriquée est usagée... Informez-vous AVANT de faire les travaux! Ça pourrait vous éviter bien des problèmes... Amende de 200\$, démolition, etc...

Vous pouvez remplir le **formulaire de demande de permis** que vous retrouverez sur notre site internet et le transmettre par courriel au [clerval@mrcao.qc.ca](mailto:clerval@mrcao.qc.ca) ou [adjointe.clerval@mrcao.qc.ca](mailto:adjointe.clerval@mrcao.qc.ca)

### Sanctions et pénalités

Pour toute infraction ou contravention à quelconque des dispositions des règlements d'urbanisme rend le contrevenant **passible d'une amende de deux cents dollars.**

Si l'infraction d'un règlement est continue, cette continuité **constitue jour par jour une infraction** séparée et la pénalité édictée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction.

### Auxiliaires

Il est interdit d'annexer à une roulotte toute construction telle que portique, véranda, chabrette, hangar, appentis, ou autres semblables sans avoir obtenu au préalable un permis de l'inspecteur des bâtiments.

**Veillez noter que depuis le 1er janvier 2017, la Municipalité applique l'article 1.3.7.2 du règlement administratif #82, inclus dans les règlements d'urbanisme et impose une amende de 200 \$ pour tout citoyen ayant commencé les travaux avant la demande de permis, contrevenant à l'article 1.3.2.1.**

**Prévoyez qu'un délai de 30 jours peut être requis pour l'obtention d'un permis.**

# **OUVERTURE DU CASSE-CROÛTE AU SOLEIL**

## **COUCHANT !!!`**

### **DÈS CE SAMEDI 1 AOÛT 2020!**

### **L'HORAIRE EST LA SUIVANTE:**

### **DU MERCREDI AU DIMANCHE**

### **DE 11H00 A 21H00 !**

### **BIENVENUE À TOUS !**

Communauté chrétienne Ste-Jeanne D'Arc

PROGRAMME DES MESSES DU MOIS :

*2 août : La reine 11h00 (Rémy)*

*8 août : Messe pour les paroissiens Clerval 16h (Jean-Guy)*

*9 août : Dupuy 9h30 (Laurent)*

*Mancebourg 11h00 (Jean-Guy)*

*16 août : La reine 11h00 ( Rémy)*

*22 août : Messe pour les paroissiens Clerval : 16h00 (Laurent)*

*23 août: Dupuy 9h30 (Rémy)*

*Mancebourg: 11h00 (Jean-Guy)*

*30 août : La Reine 11h00 ( Jean-Guy)*



## Élaboration des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques : Nouvelle démarche pour les organismes de bassins versants du Québec.

Les milieux humides et hydriques jouent un rôle écologique important et doivent, à ce titre, être protégés. Les milieux humides et hydriques modifiés ou altérés par l'humain n'ont plus leur capacité naturelle à diminuer les risques d'inondations, à filtrer l'eau des lacs et rivières, à être un refuge pour la faune et la flore, entre autres.

La destruction de ces milieux génère d'importantes conséquences. Les milieux humides et hydriques doivent être protégés, car ils jouent un rôle écologique important. Voici les fonctions écologiques, soit les processus naturels qui permettent le fonctionnement et le maintien des écosystèmes. **Voici celles liées aux milieux humides :**

- Séquestration du carbone ;
- Régulation du niveau d'eau ;
- Refuge pour la biodiversité ;
- Recharge des eaux souterraines ;
- Qualité du paysage ;
- Filtration de l'eau ;
- Écran solaire et brise-vent naturel.

### Protection des milieux humides

Le 16 juin 2017, l'Assemblée nationale adoptait la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH), afin

d'instaurer un régime de conservation des milieux humides et hydriques (MHH). Cette loi entraîna de nombreuses modifications, entre autres, la Loi sur l'eau attribue maintenant aux municipalités régionales de comté (MRC) la responsabilité d'élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Ainsi, les MRC doivent identifier, à l'aide d'objectifs précis et à l'échelle de leur territoire administratif, les milieux qui devraient être visés par la protection, l'utilisation durable ou la restauration. Les organismes de bassin versant (OBV), quant à eux, ont pour un mandat du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'élaborer des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH). Les OBV et les MRC du Québec visent donc à déterminer des objectifs de conservation sous différentes échelles de conception.

### Comparaison entre les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) et les plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH).

Les OCMHH doivent se baser sur les données environnementales existantes et sur une échelle de conception générale (grands bassins versants, zone de gestion de l'OBV). Ils peuvent également servir à la planification régionale et sont entièrement élaborés avec les acteurs de l'eau. Alors que le PRMHH est un document de

planification visant à intégrer la conservation des MHH à la planification territoriale. Il doit être élaboré en se basant sur une échelle de conception précise par les MRC, qui ont l'obligation de consulter les OBV.

### Sondage participatif, à vous de jouer.

L'élaboration de ces objectifs de conservation des milieux humides et hydriques est un processus participatif, en plusieurs étapes. Ces objectifs doivent être définis en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire de gestion de l'OBVAJ : notamment municipalités, associations, entreprises, citoyens, etc. C'est pour cette raison que notre organisme propose un sondage à remplir en ligne. Ce sondage a pour objectif de récolter vos avis, afin que les OCMHH et le plan d'action qui en découlera répondent à VOS préoccupations et à VOS besoins. Il sera disponible sur le site de l'organisme à partir de la deuxième semaine de juillet 2020.



Pour toutes informations supplémentaires, observations ou questionnements, veuillez contacter l'OBVAJ :  
Tél. : 819-824-4049  
Courriel : [informations@obvaj.org](mailto:informations@obvaj.org)  
Site internet : [www.obvaj.org](http://www.obvaj.org)  
Facebook : <https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>

## Du nouveau sur notre site internet !

Le service de géomatique a été mis à votre disposition via notre site internet ! Vous n'avez qu'à vous rendre sur [Clerval.ao.ca](http://Clerval.ao.ca) et cliquez sur l'onglet **Rôle et matrice !!!!**



La municipalité est à la recherche de plantes vivaces, en lien avec notre projet de serre communautaire ! Si vous êtes à nettoyer vos plates-bandes, vous pouvez toujours nous aider à embellir le cœur de notre village en faisant don de vos plantes vivaces de surplus !!!!



## Côtes de porc grillées a la grecque

**PRÉPARATION : 15 MINUTES**

**CUISSON : 10 MINUTES**

**PORTIONS : 4**

### INGRÉDIENTS :

- 4 côtelettes de porc ou de veau d'environ 2,5 cm (1 po) d'épaisseur
- 5 ml (1 c. à thé) de sel
- 2,5 ml (1/2 c. à thé) d'origan séché
- 1 ml (1/4 c. à thé) de poivre noir concassé
- Huile végétale, pour badigeonner
- Quartiers de citron, au goût

### PRÉPARATION :

1. Préchauffer le barbecue à puissance moyenne-élevée. Huiler la grille.
  2. Sur une grande assiette, placer les côtelettes. Parsemer du sel, de l'origan et du poivre. Laisser macérer 10 minutes. Éponger et huiler légèrement.
- Griller la viande de 3 à 4 minutes de chaque côté. Laisser reposer 5 minutes. Servir les côtelettes de porc arrosées avec des quartiers de citron.

## CARNAVAL

A	U	T	N	E	M	E	S	I	U	G	E	D	B	Q
C	T	K	O	O	U	C	V	H	D	K	M	N	P	H
A	C	R	F	Q	A	N	I	U	Q	E	L	R	A	W
R	A	K	S	L	Z	B	S	T	H	G	D	Y	R	C
N	Z	A	R	U	T	O	R	R	E	I	P	B	A	P
A	M	P	M	A	R	D	I	G	R	A	S	P	D	N
V	C	B	U	E	R	R	A	H	C	P	N	C	E	V
A	P	O	P	O	K	L	L	F	T	P	Y	G	K	F
L	P	W	P	O	L	I	C	H	I	N	E	L	L	E
X	V	O	L	I	E	D	E	F	I	L	E	Q	C	V
U	Z	P	U	O	C	O	N	F	E	T	T	I	S	E
Y	C	Q	O	C	Q	F	E	T	E	Q	C	V	M	N
A	A	S	E	M	U	T	S	O	C	C	V	Y	Q	I
M	I	R	I	O	K	Y	E	S	B	V	F	N	Q	S
G	E	M	E	R	A	C	F	L	M	G	G	O	V	E

ARLEQUIN

LOUP

CAREME

MAQUILLAGE

CARNAVAL

MARDIGRAS

CHAR

MASQUE

CONFETTIS

PARADE

COSTUME

PIERROT

DEFILE

POLICHINELLE

DEGUISEMENT

RIO

FETE

VENISE

## REGLEMENT SUR LES ANIMAUX

### ARTICLE 19 ANIMAL PROVENANT D'UNE AUTRE MUNICIPALITÉ

Nul ne peut amener à l'intérieur des limites de la municipalité un chien ou un chat vivant habituellement dans une autre municipalité, à moins d'être détenteur soit d'une licence émise en vertu de la présente section, soit d'une licence valide émise par cette municipalité où le chien ou le chat vivent habituellement.

Lorsque la municipalité où vit habituellement le chien ou le chat n'impose pas l'obligation d'obtenir une licence, le chien ou le chat doit porter un médaillon sur lequel est indiquée, soit l'adresse de son gardien, soit un numéro de téléphone où il est possible de le joindre.

Nonobstant ce qui précède, le gardien de l'animal devra se conformer aux prescriptions de la présente section du présent règlement lorsque l'animal séjournera plus de 30 jours consécutifs à l'intérieur des limites de la municipalité.

Nul ne peut abandonner à l'intérieur des limites de la municipalité un chien ou un chat vivant habituellement dans une autre municipalité.

### ARTICLE 27 ERRANCE

Il est défendu de laisser un animal hors des limites de l'unité d'occupation du gardien en l'absence de ce dernier.

Hors de ces limites, l'animal est considéré comme un animal errant. Un animal qui s'échappe de son unité d'occupation est présumé avoir été laissé en liberté par le gardien.

### ARTICLE 43 CONTRÔLE

Le gardien doit conserver, en tout temps, le contrôle de son animal afin que celui-ci ne lui échappe pas.

Tout animal doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre. De plus, tout chien de 20 kilogrammes et plus doit porter un licou ou un harnais auquel est attachée ladite laisse.

Les alinéas précédents ne s'appliquent pas lorsque l'animal :

- 1) se trouve à l'intérieur d'un bâtiment;
- 2) est gardé à l'intérieur des limites d'un terrain ou d'un immeuble privé et ses dépendances au moyen d'un dispositif de contention l'empêchant de se rendre jusqu'à 3 mètres de la limite du terrain, lorsque celui-ci n'est pas clôturé;
- 3) se trouve sur un terrain ou un immeuble privé et ses dépendances, lequel est clôturé de manière à le contenir à l'intérieur des limites de celui-ci.

Avec les journées chaudes des derniers temps, nos bacs verts ont tendance à être plus odorant. Si vous le pouvez après les collectes hebdomadaires, il serait bon de leur faire un petit nettoyage afin de rendre un peu plus agréable le travail des employés qui disposent de nos déchets !! Du même coup, pensez à désinfecter les poignées de vos bacs !!





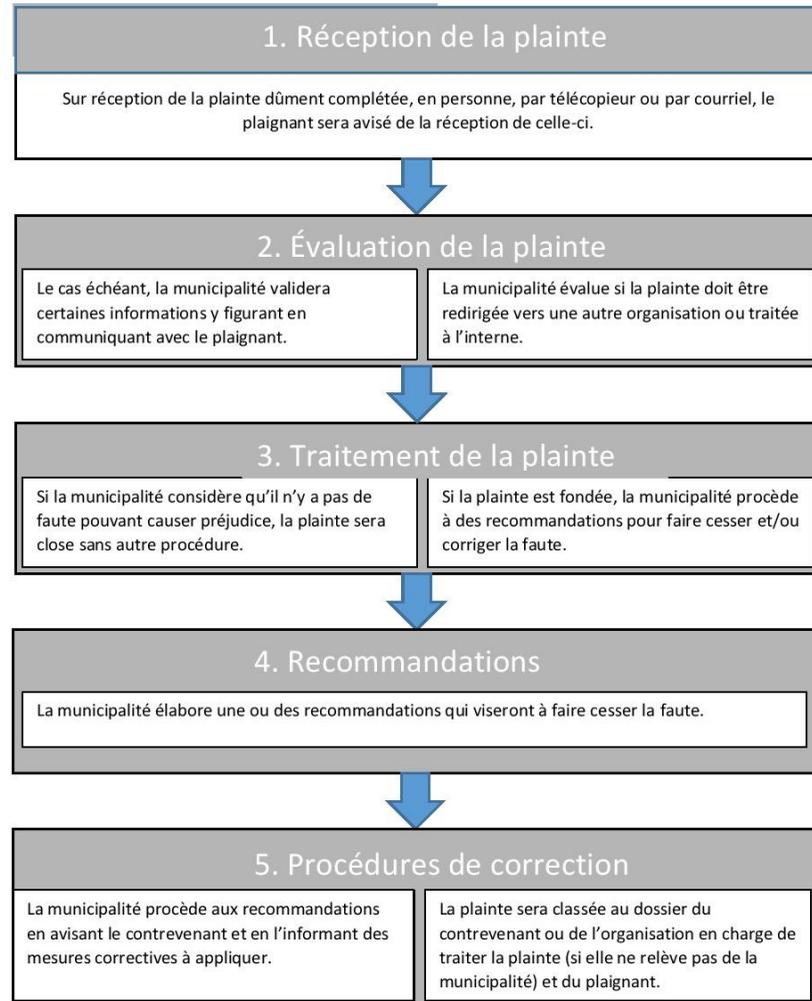
Municipalité de Clerval

579, 2e et 3e Rang  
Clerval (Québec) J0Z 1R0  
Téléphone: 819 783-2640

Télécopieur: 819 783-4001

Courriel: clerval@mrcao.qc.ca

### Processus de traitements des plaintes



# Armoires de cuisine et meubles lavabo sur mesure

## RESIDENTIEL & COMMERCIAL

- ⇒ Mélamine Polyester Bois franc PVC Stratifié
- ⇒ Comptoirs en stratifié moulé, quartz, acier inoxydable

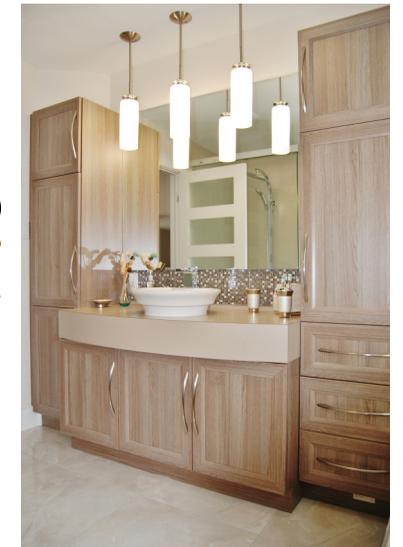


**NOUVEAU**

**Armoires sur mesure en KIT**



**ARMOIRES**  
Serge Robitaille.com



290, 2 Rue Est, La Sarre, Qc J9Z 2H4  
info@armoiressergerobitaille.com

Tél. : 819 333-5050

## Nouveauté à l'Île Nepawa

Malgré toute la bonne volonté du monde, la réponse à certaines situations qui exigent l'accès rapide à des soins d'urgence où chaque minute compte ne sera jamais très efficace pour les zones éloignées du centre des services ambulanciers de la région. La population vieillissante de notre secteur risque d'en subir d'avantage les carences dues à l'éloignement.

Grâce à une subvention de la ministre de la santé et des services sociaux (CAQ), madame Danielle McCann, le Comité des sports de l'Île Nepawa inc. peut maintenant mettre un défibrillateur à la disposition des gens de l'Île lors d'un incident urgent. Entièrement automatisé, son usage sera des plus simples et l'appareil pourra être manipulé au moyen de consignes facilement exécutables. Installé au Centre communautaire, n'importe quelle personne pourra y avoir accès, soit en étant sur place où il sera à portée de main, soit de l'extérieur des lieux, en rejoignant n'importe quel membre du conseil d'administration du Comité des sports de l'Île Nepawa inc. afin d'aller chercher l'appareil. La rapidité d'exécution permettra de rendre l'attente de l'ambulance moins nocive pour le patient et augmentera l'efficacité des soins reçus par la suite. Elle pourra même sauver des vies!

Nous recommandons aux familles de l'Île de mettre à la vue, la liste des membres conseil d'administration du Comité des sports ainsi que le numéro de téléphone de chacun.

### Liste:

Danielle Courteau et Mario Boutin 819-333-6501  
Arnold Cotton 1-819-880-0217  
Martin Deschamps 1-819-797-0735  
Jean-Yves Charest 819-333-6053  
Carole Lisiecki 819-333-6585  
Jeannine Provost 819-333-5758



**INSCRIS-TOI !**

**CLUBDELECTURETD.CA**  
C'est gratuit !

**2020**



**Tu es âgée de 12 ans et moins ? Cette invitation s'adresse à toi !!**

Inscris-toi au Club de lecture d'été TD  
Découvres-y toutes sortes de jeux

**Questions quizz   Blagues   Histoires à finir**  
**Bandes dessinées Web   Pages à colorier**  
**Drôles d'histoires   Livres électroniques**  
**Duel des livres   Vidéos**

Au moment de t'inscrire, choisis l'une des 4 bibliothèques suivantes :

- \* Bibliothèque de Barraute, si tu habites à Barraute
- \* Bibliothèque de La Reine, si tu habites à La Reine
- \* Bibliothèque de Landrienne, si tu habites à Landrienne
- \* Réseau BIBLIO ATNQ, si tu habites partout ailleurs en Abitibi-Témiscamingue et au Nord-du-Québec

**Bon été, bonnes vacances, belles découvertes, amuse-toi bien !**

Développé par  
**tpl** toronto  
public library

En partenariat avec  
**Bibliothèque et Archives  
Canada** Library and Archives  
Canada

Commanditaire en titre  
**TD** LA PROMESSE TD  
PRÊTS À AGIR

# Chaleur accablante et exercices physiques



## ATTENTION AUX JEUNES SPORTIFS

Lorsque les muscles travaillent fort, le corps se réchauffe et la peau se couvre de sueur. Saviez-vous que ce mécanisme permet au corps de se refroidir? En effet, les gouttelettes de sueur s'évaporent au contact de l'air, ce qui permet à la peau de se rafraîchir et au corps de maintenir une température idéale.

**Attention!** Toute cette eau envolée en sueur doit être remplacée, sinon le corps risque la déshydratation et les coups de chaleur.

### VOICI QUELQUES TRUCS POUR PRÉVENIR LA DÉSHYDRATATION :

Vous prévoyez une activité physique intense pendant 30 minutes et plus?

- Faites le **plein de liquide avant** de vous élancer sur la piste cyclable ou sur le terrain de soccer. Buvez quelques verres d'eau ou de boissons désaltérantes dont au moins un verre d'eau dans les 10 à 15 minutes précédant l'activité.
- Apporter suffisamment de liquide pour vous désaltérer tout au long de l'activité. Buvez l'équivalent d'un **petit verre d'eau (250 ml) toutes les 20 minutes**.
- Évitez les boissons caféinées ou très sucrées car elles accentuent la déshydratation.
- Prévoyez vos activités intenses tôt le matin ou encore en fin de journée, **lorsque la chaleur est moins accablante**.
- **Réduisez les efforts** en période de canicule (température extérieure > 30°C et Humidex > 40).
- **Arrosez-vous!** Prévoir de l'eau pour boire et pour s'asperger. Les jeux d'eau et la baignade sont aussi des activités agréables et rafraîchissantes lorsqu'il fait chaud.
- Portez des **vêtements légers**, de couleur claire et de tissu poreux (qui laisse échapper l'humidité).
- N'oubliez pas de bien **protéger la tête** avec un chapeau ou une casquette.



verso ↙

Québec

## GARDEZ L'ŒIL OUVERT

Lorsque l'air ambiant est chargé d'humidité (Humidex 40 et plus), les mécanismes naturels de refroidissement du corps n'arrivent plus toujours à régulariser la température corporelle. Certaines personnes, dont les enfants, souffrent plus que d'autres de la chaleur et de l'humidité accablantes.

Voici des signes importants à surveiller et des soins de base à apporter.

Déshydratation :	Quoi faire?
<ul style="list-style-type: none"> <li>× Urine moins fréquente, de couleur foncée</li> <li>× Peau, lèvres et bouche sèches</li> <li>× Yeux creux et cernés</li> <li>× Faiblesse musculaire</li> </ul>	<p>Placer la personne dans un endroit frais à l'ombre</p> <p>Faire boire des liquides à petites gorgées</p>
Crampes de chaleur :	Quoi faire?
<ul style="list-style-type: none"> <li>× Peau moite, température normale</li> <li>× Contractions musculaires douloureuses (abdomen, jambes, bras)</li> </ul>	<p>Rafraîchir le corps graduellement (aérer la personne, enlever les vêtements)</p> <p>Laisser la personne se reposer</p>

Épuisement dû à la chaleur :	Quoi faire?
<ul style="list-style-type: none"> <li>× Peau grisâtre et moite</li> <li>× Anxiété</li> <li>× Sueur excessive</li> <li>× Nausées</li> <li>× Sensation d'évanouissement</li> </ul>	<p>Transporter la personne à l'hôpital si elle ne peut pas boire, si sa température corporelle augmente ou si elle devient confuse et somnolente</p>

Coup de chaleur :	Quoi faire?
<ul style="list-style-type: none"> <li>× Peau rouge, chaude et sèche</li> <li>× Température &gt; 40 °C</li> <li>× Maux de tête, vomissement ou diarrhée</li> <li>× Arrêt de la transpiration</li> <li>× Perte de conscience brutale</li> <li>× Pouls frappé et rapide</li> </ul>	<p>Appeler <b>911</b> pour un transport immédiat à l'urgence</p> <p>En attendant les secours, appliquer de la glace ou de l'eau froide sur le front, le cou et à l'aîne</p>

Pour plus d'information, communiquer avec les services **Info-Santé**

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue  
**Québec**